

DVRH – 26/03/2014

**Appel à candidature sur postes à profil vacants
Année scolaire 2014/2015**

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)
Hélène MALAPTIAS (04.90.27.76.22)

J'attire votre attention sur l'appel à candidature sur postes à profil dont la liste est jointe en annexe et consultable sur le site de la DSDEN 84 .

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans la fiche de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- Adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84 par poste sollicité.

- Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis à la DVRH **pour le mercredi 2 avril 2014**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

- La demande sera envoyée à la DVRH par mél à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr .

L'avis de l'IEN sera sollicité par la DVRH ultérieurement.

Les commissions d'entretien auront lieu dans la semaine **du 7 au 11 avril 2014**.

Une convocation sera adressée au candidat via I-Prof.

Les fiches de poste sont jointes en annexe et peuvent être consultées sur le site Internet de la DSDEN 84 : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr> , rubrique « concours et carrière ».

Il est rappelé aux candidats l'obligation de prendre contact avec l'établissement où est implanté le poste et l'IEN ASH.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH

Division de la Valorisation
des Ressources Humaines

Dossier suivi par

Chantal Courtin
Hélènes Malaptias

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 84

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après :

Les fiches de poste et la fiche de candidature sont consultables sur le site de la DSDEN de Vaucluse :

- **1 poste d'animateur en langues vivantes étrangères et langue régionale (option provençal)**
- **1 poste d'enseignant spécialisé classe relais au collège Jean Brunet à Avignon**
- **1 poste d'enseignant spécialisé classe relais au collège Rosa Parks à Cavaillon**
- **1 poste de conseiller pédagogique EPS à la circonscription d'Avignon I**
- **1 poste de conseiller pédagogique EPS à la circonscription d'Avignon II**
- **1 poste de professeur des écoles au centre pénitentiaire du Pontet**
- **1 poste d'enseignant ressource en sciences et technologie**
- **1 poste d'enseignant à l'Institut Médico Educatif l'Alizarine à Avignon**
- **1 poste d'enseignant en ITEP - SESSAD les Joncquiers à l'Isle sur la Sorgue.**

Les dossiers de candidature (fiche de candidature et lettre de motivation) doivent parvenir par mél à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr pour le mercredi 2 avril 2014.

Un appel à candidature sur les 2 postes vacants de coordonnateur d'ULIS (au collège A. Camus à La Tour d'Aigues et au collège A. Tavan à Montfavet) sera organisé dans les jours à venir.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH



FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL



Division de la valorisation
des ressources humaines

Dossier suivi par
Gabriel Duboc

Chantal Courtin
Hélènes Malaptias
Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

**(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche et une lettre de motivation par
poste sollicité)**

A _____, le _____
(signature)

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser à la DSDEN de Vaucluse **pour le mercredi 2 avril 2014**, délai de rigueur, **par mél** à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

L'avis de l'IEN sera sollicité par la DVRH ultérieurement.

FICHE DE POSTE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE EPS

DVRH

POSTE	Poste basé à la circonscription d'AVIGNON I
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines, ➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription, ➤ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue, ➤ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école. ➤ Aide et conseille les enseignants de la circonscription dans le cadre de l'enseignement de l'EPS
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option EPS, ➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire, ➤ Aptitude à l'analyse et à la synthèse, ➤ Maîtrise parfaite de la didactique de l'EPS, ➤ Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles, indispensable, ➤ Sens de la communication et du travail en équipe, ➤ Etre capable d'écouter, de communiquer, de prendre les distances nécessaires.
SPECIFICITE	Disponibilité importante
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif

FICHE DE POSTE

CONSEILLER PEDAGOGIQUE EPS

DVRH

POSTE	Poste basé à la circonscription d'AVIGNON II
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines, ➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription, ➤ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue, ➤ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école. ➤ Aide et conseille les enseignants de la circonscription dans le cadre de l'enseignement de l'EPS
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option EPS, ➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire, ➤ Aptitude à l'analyse et à la synthèse, ➤ Maîtrise parfaite de la didactique de l'EPS, ➤ Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles, souhaitable, ➤ Sens de la communication et du travail en équipe, ➤ Etre capable d'écouter, de communiquer, de prendre les distances nécessaires.
SPECIFICITE	Disponibilité importante
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif

APPEL A CANDIDATURE
ENSEIGNANT RESSOURCE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Affectation et site de l'emploi à pourvoir : DSDEN 84

Quotité d'exercice : 100 %

Description détaillée des missions :

- développement des sciences et technologie au sens large dans le département
- appui aux écoles retenues dans le dispositif d'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire (ASTEP)

Profil et aptitudes requises : titulaire du CAFIPEMF ou candidat aux épreuves de préférence, PE titulaire d'un diplôme universitaire en sciences indispensable

Sous la responsabilité conjointe de l'IEN chargé de mission sciences et de l'IEN chargé de mission ASTEP.

Date limite de réception de candidature : *mercredi 2 avril 2014*

Contacts pour plus d'information sur le poste:

Nom du référent : **MARQUIER**..... Prénom : **Christophe**
Téléphone : **04 90 27 76 04** Fax : **04 90 27 76 75**
Mél : **ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr**
Adresse : **DSDEN de, 49 rue Thiers – 84077 AVIGNON cedex 4**

FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT EN INSTITUT MEDICO EDUCATIF

DVRH

Public accueilli et établissement :

Les IME sont des établissements médico-sociaux qui accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Les IME proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires de ces enfants ou adolescents. Ils apportent un accompagnement thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel.

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- Mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de l'élève ;
- Répondre aux besoins spécifiques révélés par une évaluation approfondie et périodiquement renouvelée ;
- Favoriser l'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, ...
- Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

Formation – expérience professionnelle :

L'enseignant :

- est de préférence titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI) option D, ou est en cours de formation dans l'option ;
- possède une expérience des élèves handicapés présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
- possède une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.

Missions et tâches :

- assurer des temps de scolarisation conformément au projet personnalisé de chaque élève et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement
- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs fixés par les instructions officielles ;
- adapter les démarches et méthodes pédagogiques aux potentialités et aux capacités des élèves.
- tenir compte des différentes étapes qui modulent le développement de l'enfant ou de l'adolescent.
- employer une pédagogie active et individualisée, déployée en petits groupes
- assurer en équipe de suivi de scolarisation et en concertation avec l'enseignant référent, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés de scolarisation des élèves.
- construire et accompagner le lien avec les familles ;

Organisation du service :

- **24 heures d'enseignement** plus une **heure de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond au niveau collège ;
- **24 heures d'enseignement** plus **deux heures de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond à une formation préprofessionnelle ou professionnelle ;
- **26 heures d'enseignement** plus **une heure de coordination et de synthèse** lorsque les enseignements assurés sont de niveau préscolaire et élémentaire.

Compétences :

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- capacité à construire des partenariats (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Qualités :

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs partenaires et équipes pédagogiques) ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.

DVRH

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ITEP (SESSAD les Joncquiers - Isle/Sorgue)

Public accueilli :

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'[article D. 312-59-2](#) du Code de l'action sociale et de la famille.

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- Mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève
- Permettre à l'enfant d'expérimenter le quotidien et les relations humaines, dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de socialisation.
- Favoriser la socialisation et les relations à autrui dans un cadre collectif
- Favoriser l'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, ...
- Soutenir les potentialités intellectuelles et la réconciliation avec les savoirs par l'accompagnement et le soutien à la scolarité
- Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

Formation – expérience professionnelle :

L'enseignant, de préférence :

- est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI) option D, ou est en cours de formation dans l'option ;
- possède une expérience des élèves handicapés présentant des troubles importants à dominante psychologique
- possède une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.

.../...

Missions et tâches :

- assurer des temps de scolarisation conformément au projet personnalisé de chaque élève et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement
- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs fixés par les instructions officielles ;
- assurer en équipe de suivi de scolarisation et en concertation avec l'enseignant référent, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés de scolarisation des élèves. Accompagner les enseignants dans la mise en place desdits parcours ;
- accompagner la scolarisation en classe ordinaire, dans le respect des besoins spécifiques des élèves ;
- construire et accompagner le lien avec les familles.

Organisation du service :

- **24 heures d'enseignement** plus une **heure de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond au niveau collège ;
- **24 heures d'enseignement** plus **deux heures de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond à une formation pré-professionnelle ou professionnelle ;
- **26 heures d'enseignement** plus **une heure de coordination et de synthèse** lorsque les enseignements assurés sont de niveau préscolaire et élémentaire.

Des heures de réunion de suivi de la scolarisation et de coordination peuvent être effectuées au-delà de la quotité précisée ci-dessus. Elles sont alors rémunérées en heures supplémentaires

- Service itinérant : le service inclut des changements de lieu d'enseignement (deux écoles différentes dans la journée). Le temps de déplacement est inclus dans les 26 heures.

Compétences :

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, Internet ;
- capacité à construire des partenariats (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Qualités :

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques)
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.

FICHE DE POSTE Professeur des écoles au Centre pénitentiaire du Pontet

DVRH

(ref : convention et circulaire sur l'enseignement en milieu pénitentiaire:
NOR : MENE 1135249C,
circulaire n°2011-239 du 8-12-2011.
MEN-DGESCO A1-3/ JUS-DAP)

Spécificités de la mission :

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique, jusqu'à la préparation à la sortie, grâce à un enseignement adapté, dans une perspective de validation des acquis par des diplômes et/ou la tenue du livret personnel de compétence de l'éducation nationale.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- d'accueillir toutes les demandes de formation avec le même souci d'exigence et d'ambition.
- de développer à tous les niveaux du parcours de formation une approche différenciée du public, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin,
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de la responsabilité et de la citoyenneté,
- de préparer les diplômes ou, si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.

Conditions de candidatures :

Etre enseignant titulaire du 1^{er} degré.

La priorité sera accordée aux enseignants polyvalents et/ou ayant pratiqué des méthodes individualisées qui possèdent un diplôme permettant l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option F) **ou** ont une expérience professionnelle dans des établissements difficiles ou en formation d'adultes.

Procédure :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elle implique et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

La commission formule un avis qui est transmis au directeur académique de l'éducation nationale qui procède à l'affectation provisoire du candidat.

Conditions particulières :

Les personnels sont affectés à titre provisoire pour la durée de l'année scolaire. Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si les corps d'inspection le jugent utile, retrouver leur affectation sur ce poste. Ils devront suivre trois semaines de stages d'adaptation à l'emploi (une semaine à l'école nationale de l'administration pénitentiaire d'Agen et deux semaines à l'INS-HEA de Suresnes).

Les dossiers de candidature dûment complétés (fiche de candidature, curriculum vitae, lettre de motivation), seront adressés au plus tard pour le mercredi 2 avril 2014 à :

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale,
DSDEN 84 - DVRH, 49 rue Thiers – 84077 AVIGNON CEDEX 04
et à

Monsieur le proviseur de l'Unité pédagogique régionale (UPR),
Direction interrégionale des services pénitentiaires, 4 traverse de Rabat, BP 121, 13277 Marseille cedex 09.

Contacts : informations complémentaires disponibles sur le site de l'UPR : <http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr>

Jean-Luc VENUZE, proviseur de l'UPR 04 91 40 86 90

Dominique PAPON inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'ASH de Vaucluse 04 90 32 40 69

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

Public accueilli :

La classe relais est destinée à accueillir un groupe de 6 à 12 élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages et se trouvant en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation.

Objectifs :

Dans le cadre de la circulaire n° 2006-129 du 21 08 2006 :

Le dispositif propose un accueil spécifique temporaire de ces jeunes, afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle. Son organisation vise un double objectif de resocialisation et de rescolarisation. Il doit essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

Missions et tâches :

- Assurer les enseignements auprès d'élèves en voie de rupture avec le système scolaire (absentéisme, démotivation pour les apprentissages, comportement perturbateur, passivité et repli),
- Elaborer un projet pédagogique qui réponde à des objectifs de scolarisation et de socialisation.
- Faire connaître ce projet et promouvoir l'action de la classe relais auprès des collègues du bassin,
- Accompagner les équipes des établissements concernés dans la prise en charge de ce type d'élèves et assurer la liaison avec le collège d'origine de chacun des élèves admis dans le dispositif,
- Évaluer les acquis et rédiger les bilans pour rendre compte des actions engagées,
- Suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation,
- Favoriser le dialogue avec les parents,
- Construire le partenariat avec les associations, éducateurs, entreprises...,
- Animer les réunions d'équipe pluridisciplinaire,

Formation – expérience professionnelle :

Un professeur des écoles, de préférence titulaire du CAPASH ou du CAPSAIS option F ou ayant une expérience d'enseignement auprès d'élèves en difficulté, relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé.

Organisation du service :

L'enseignant est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement.

Il assure les heures d'enseignement et la coordination de la classe relais avec l'équipe.

Il participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique de la classe-relais, sous la direction du chef d'établissement et en concertation avec les partenaires (équipe pédagogique de l'EPLE, PJJ, intervenants sociaux)

Compétences :

L'enseignant :

- possède des compétences pédagogiques de bon niveau ;
- met en œuvre un enseignement adapté aux besoins spécifiques des élèves déficients auditif ;
- connaît le développement psychologique, cognitif et social de l'adolescent ;
- identifie les conditions et modalités du travail en partenariat (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Qualités :

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- motivation pour la prise en charge d'un public en difficulté ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

DVRH

FICHE DE POSTE

Animateur en langues vivantes étrangères et langue régionale (option provençal)

Un poste d'animateur langues vivantes et langue régionale est ouvert auprès de l'IEN coordonnateur du dossier. Sous sa conduite, l'animateur doit contribuer à l'amélioration des résultats des élèves et notamment à l'obtention du niveau A1 du cadre européen en LVE et langue régionale. L'animateur est membre du groupe départemental langues vivantes, langue régionale et langues et cultures d'origine, qui fixe les modalités de mise en œuvre de la politique définie par le DASEN..

Il assure les missions suivantes :

1/ Langues vivantes étrangères : ces missions sont exercées en étroite concertation avec les conseillers pédagogiques départementaux LVE.

- Formation des enseignants : élaboration des contenus et participation ponctuelle aux stages de formation continue organisés dans le département et suivi d'un contingent d'enseignants y ayant participé.
- Formation et suivi de l'équipe ressources départementales langues vivantes.
- Habilitation des enseignants en italien, en coordination avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- Agrément des intervenants extérieurs en italien, en coordination avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- Participation à l'organisation du challenge langues vivantes dans le département.

2/ Langue régionale

- Accompagnement de la politique académique et départementale dans le domaine de l'enseignement des langues régionales : suivi des dossiers, bilans statistiques, carte des langues.
- Formation pédagogique et linguistique des enseignants des écoles : élaboration de contenus de formation, prise en charge de stages de formation continue et d'animations pédagogiques.
- Suivi, présentiel ou à distance, des enseignants : observations en classe, interventions dans le cadre des concertations, recours aux TUIIC.
- Habilitation des enseignants en langue provençale en coordination avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- Agrément des intervenants extérieurs en langue régionale avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- En concertation avec l'IEN coordonnateur, relations avec les associations locales et nationales agissant dans le domaine de la diffusion de la langue régionale.

Les candidats devront :

- Soit être titulaires du CAFIPEMF langue régionale
- Soit être titulaires du CAFIPEMF langue vivante étrangère
- Soit être titulaire d'un diplôme universitaire sanctionnant des études en provençal et / ou avoir obtenu une habilitation en provençal
- Soit avoir acquis une expérience professionnelle dans l'enseignement du provençal et avoir obtenu une habilitation en provençal.
- Dans tous les cas être inscrit sur la liste d'aptitude.

Avignon, le 26 mars 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN
chargés de circonscription



Secrétariat

Objet : M@gistère

Référence

Dossier suivi par
Véronique Valdivia-García
Téléphone
04 90 27 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

La formation des enseignants est un facteur déterminant de la réussite éducative et scolaire. C'est pourquoi elle constitue l'un des axes prioritaires de la Refondation de l'École. Toutes les études montrent en effet que **les progrès d'un élève dépendent de manière significative de la qualité de la formation reçue par le professeur** auquel il est confié.

Il paraissait nécessaire de proposer un **nouveau dispositif de formation continue des enseignants du premier degré** utilisant des supports numériques dans le cadre de sessions de formation à distance tutorées et interactives. Dans le cadre de la redéfinition des obligations de service des professeurs des écoles, au moins 9 des 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue devront être dédiées à des formations sur support numérique. C'est l'objet de la plateforme M@gistère.

Les modules de formation qui s'y trouvent ont été réalisés par la direction générale de l'enseignement scolaire, avec l'inspection générale et le Centre national de documentation pédagogique, ces modules de formation continue seront mis à la disposition des formateurs du **premier degré** pour conduire des actions de formation auprès de tous les professeurs des écoles dans le cadre des heures dédiées à l'animation pédagogique et à la **formation continue**. Vous disposerez d'une grande liberté d'organisation pour suivre ces formations en vous connectant du lieu de votre choix.

A compter du 4 avril vous pourrez vous y connecter en utilisant le lien suivant :
<https://appli.ac-aix-marseille.fr>

La procédure à suivre est la suivante :

- Il vous faudra utiliser l'identifiant et le mot de passe de votre adresse académique.
- Cliquez sur l'onglet Formation puis M@gistère.
- Sélectionnez le parcours de formation "**Se former à distance**".

Ce module est d'une durée théorique d'une heure trente. Il devra être réalisé d'ici la fin des vacances de printemps. A compter de cette date, deux autres modules vous seront proposés.

L'équipe de circonscription pourra utilement vous accompagner dans cette nouvelle modalité de formation. Les enseignants ressources en TICE vous conseilleront en cas de problème technique.




Dominique BECK

Dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014 patronnée par l'association Anim'Art, le Conservatoire et l'école François Jouve de Carpentras présentent le spectacle

" Cham'amuse "

le **mardi 8 avril 2014**. Séances scolaires à **14 h** et à **15 h** au **théâtre de la Charité**. Les documents joints, affiche et invitations précisent les horaires ainsi que les modalités de réservation.

Renseignements et réservations :

www.carpentras.fr

04 90 60 84 00

Pour le directeur académique,

Le chargé de communication



**Le Conservatoire et l'école François
Jouve présentent :**

« Cham'amuse »

**Audition CHAM,
Entrée libre**

**Mardi 8 avril 2014 à 17h30 (tout public)
Séances scolaires à 14h et 15h**

Théâtre de la Charité

Renseignements & réservations

www.carpentras.fr



Le Conservatoire et l'école François Jouve présentent
le spectacle des classes CHAM

« *Cham'Amuse* »

Le mardi 8 avril 2014 à 17h30 (tout public)
Séances scolaires :
- 14h00
- 15h00

Théâtre de la Charité,
77 Rue Cottier 84200 Carpentras

Conservatoire à Rayonnement Communal de Carpentras - 04 90 60 84 00



Le Conservatoire et l'école François Jouve présentent
le spectacle des classes CHAM

« *Cham'Amuse* »

Le mardi 8 avril 2014 à 17h30 (tout public)
Séances scolaires :
- 14h00
- 15h00

Théâtre de la Charité,
77 Rue Cottier 84200 Carpentras

Conservatoire à Rayonnement Communal de Carpentras - 04 90 60 84 00



Le Conservatoire et l'école François Jouve présentent
le spectacle des classes CHAM

« *Cham'Amuse* »

Le mardi 8 avril 2014 à 17h30 (tout public)
Séances scolaires :
- 14h00
- 15h00

Théâtre de la Charité,
77 Rue Cottier 84200 Carpentras

Conservatoire à Rayonnement Communal de Carpentras - 04 90 60 84 00

